

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE /rois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS /rois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havaux, rue J.-J. Rousseau, 8, M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

La réception du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un rabalement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (121)	Poste mixte	Omnibus mixte (105)	PARIS..... — Départ.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Monsempron-Libos. — Départ.	Omnibus jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — ..Départ..	5h10	12h25	5h40	8h41	5h49	7h40	7h45	9h40	9h40	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7h30	9h30	5h25	7h50	
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX..... —	10 30	10 30	Fumel.....	7 37	9 37	5 37	7 57	
Parnac.....	5 39	1 7	6 7	7h48	3h 3	7h34	PÉRIGUEUX..... —	6 50	1 45	Soturac Touzac.....	7 50	9 49	5 53	8 10	
Luzech.....	5 47	1 20	6 16	10 58	5 46	11 6	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	Duravel.....	8 2	9 57	6 7	8 19	
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	3 28	10 18	—	AGEN..... — Départ.	5h50	2h	Puy-l'Evêque.....	8 11	10 6	6 20	8 28	
Puy-l'Evêque.....	6 17	2	6 49	9 34	9 42	—	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	Castelfranc.....	8 30	10 20	6 43	8 46	
Duravel.....	6 27	2 14	6 58	9 42	—	—	—	—	—	Luzech.....	8 44	10 32	7 2	9 »	
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7	7 15	12 42	7 53	—	—	—	Parnac.....	8 55	10 47	7 18	9 11	
Fumel.....	7 1	2 44	7 19	12 39	4 39	3 4	—	—	—	Mercuès.....	9 7	10 52	7 35	9 23	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 3	2 51	7 26	—	—	—	—	—	—	Cahors..... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41	

Cahors, le 23 Janvier 1875

La séance de jeudi dernier, dont nous avons pu donner, le jour même, le commencement à nos lecteurs, a été très-brillante par l'éloquence des orateurs; mais malheureusement elle ne paraît avoir eu aucun bon résultat.

Après les discours de M. Ventavon, au nom de la commission des lois constitutionnelles, et de M. Lenoël, au nom du parti républicain modéré, M. Mercier-Lacombe a fait appel, dans un magnifique et patriotique langage, à l'union de tous les hommes de bonne volonté, soit à gauche, soit à droite, pour organiser, en dehors de la république pure et de la monarchie pure, le gouvernement conservateur du maréchal de Mac-Mahon jusqu'en 1880. Cette voix émue et généreuse n'a point été entendue.

En effet, dans un discours également très-remarquable, M. de Carayon-Latour, au lieu de tendre la main à M. Mercier-Lacombe, a déclaré que l'extrême-droite considérait l'organisation du Septennat comme l'ajournement de la proclamation de la royauté dans la personne de M. le comte de Chambord, et qu'à ce titre elle n'en voulait pas. On est confondu par tant d'aveuglement et de candeur unis à tant de bonne foi. Du reste, M. de Carayon-Latour s'est montré impitoyable pour la république et surtout pour M. Thiers, qui, étant tombé du pouvoir, mériterait plus d'égards malgré ses intrigues.

L'article suivant du Journal de Paris, est une analyse complète de la séance :

Le rapporteur, M. de Ventavon, et un autre membre de la commission, M. Mercier de Lacombe, ont exposé le point de vue auquel s'est placée la majorité de la commission pour rédiger le projet de loi. M. de Ventavon a été un peu long et un peu subtil; M. de Lacombe, plus vif et plus chaleureux, a fait plus d'impression sur l'Assemblée.

Le système soutenu par ces deux honorables orateurs et adopté d'ailleurs par la majorité de la Commission est extrêmement simple. La loi du 20 novembre 1873 a confié au maréchal de Mac-Mahon le pouvoir exécutif pour sept ans. La majorité de la Commission s'est dit : « Organisons ce gouvernement; organisons le gouvernement personnel de M. le maréchal de Mac-Mahon. Plaçons auprès du maréchal deux Chambres et un ministère responsable. En outre, afin de mettre fin aux conflits qui pourraient surgir, donnons au maréchal, d'accord avec la Chambre haute, le droit de dissoudre la Chambre des députés. Toutes ces dispositions ne seront établies qu'en vue du maréchal et pour le temps pendant lequel il gouvernera. Au bout de sept ans, quand les pouvoirs du maréchal seront expirés, les deux Chambres, aviseront; si, d'autre part, le maréchal meurt ou donne sa démission avant l'expiration des sept ans, les deux Chambres aviseront encore. »

Cette combinaison, qu'on a baptisée du nom de Septennat personnel, a pour inconvénient de ne pas assurer à la France d'une manière absolue sept

années de tranquillité, puisque le Maréchal peut mourir ou se démettre avant le 20 novembre 1880; mais elle a cet avantage de ne rien demander à l'Assemblée en dehors de ce qu'elle a déjà accordé. En effet, l'Assemblée a décidé, le 20 novembre 1873, que le pouvoir exécutif serait confié au Maréchal jusqu'au 20 novembre 1880; elle n'a pas décidé qu'à défaut du Maréchal, une autre personne exercerait le pouvoir jusqu'à la même date et dans les mêmes conditions. Beaucoup de députés, qui n'ont pas hésité à se lier envers le maréchal de Mac-Mahon, hésiteraient à prendre les mêmes engagements envers une autre personne qui ne posséderait peut-être pas au même degré leur sympathie ou leur confiance. En leur proposant de voter le Septennat personnel, on ne leur demande, en réalité, que de confirmer leur vote du 20 novembre 1873.

Que la gauche républicaine, qui a parlé par l'organe de M. Lenoël, ne veuille pas du Septennat personnel, nous le comprenons sans peine. Le Septennat personnel, de toutes les combinaisons qui sont en discussion, est évidemment la plus favorable aux royalistes. Le Septennat personnel, en effet, ouvre la porte à la Monarchie le 20 novembre 1880; il peut même la lui ouvrir plus tôt, si le Maréchal vient à mourir ou à se démettre. La gauche républicaine, cependant, votera pour qu'on passe à la deuxième lecture de la loi; mais au moment de cette deuxième délibération, elle proposera des amendements de nature à modifier complètement le projet de loi, de manière à le transformer en une véritable constitution républicaine; et si ces amendements sont repoussés, comme c'est plus que probable, la gauche républicaine votera contre le projet de loi.

On disait, avant la séance, que l'extrême droite, par l'organe de M. de Carayon-Latour, se prononcerait en faveur du Septennat personnel. Si l'extrême droite avait pris cette attitude, qui aurait été, suivant nous, la plus conforme à ses intérêts, le projet de la commission aurait eu quelques chances d'être voté. Il aurait eu pour lui, en effet, l'extrême droite, la droite modérée et le centre droit, c'est-à-dire à peu près toute l'ancienne majorité du 24 mai. Malheureusement l'extrême droite ne veut pas plus du Septennat personnel que du Septennat impersonnel ou de la République. Sa résolution à cet égard est prise : elle votera contre le projet de loi de la commission.

Le discours dans lequel M. de Carayon-Latour a fait connaître la résolution de l'extrême droite et en a exposé les motifs, mérite d'être lu avec attention. Il contient, dans sa première partie, des raisonnements d'une très grande justesse. L'orateur a parfaitement raison, par exemple, quand il dit que la France ne s'est jamais jetée dans les bras de l'Empire que par peur et par haine de la République. Toute la partie purement théorique de ce discours, sans être inattaquable, est très forte. Seulement, quand il sort de la théorie pure pour arriver à une conclusion pratique, nous le trouvons beaucoup plus faible. Que nous propose-t-il, en effet, à la place du Septennat personnel ou impersonnel? Rien, absolument rien.

Si M. de Carayon-Latour venait nous dire : J'estime qu'on peut rétablir la monarchie immédiatement, et je propose en effet son rétablissement; nous serions d'avis qu'il se fait de grandes illusions, mais enfin nous serions en présence d'une proposition nette et précise, et nous l'examinerions. Mais l'honorable orateur ne nous dit rien de pareil. Il dit simplement : Le septennat, même personnel, fermerait la porte à la monarchie pendant un certain temps. Or, nous ne voulons pas fermer la porte, parce que nous espérons que cette Assemblée, qui a déjà rendu tant de services à la France, rétablira un

jour la monarchie.

Nous aurions compris ce langage à l'époque où il existait des chances sérieuses en faveur du rétablissement de la Monarchie. Mais de bonne foi, n'est-il pas vrai que les chances d'une restauration monarchique ont diminué depuis quinze mois avec une effrayante rapidité? N'est-il pas vrai qu'elles ont même complètement disparu, pour le moment du moins. S'il en est ainsi, à quoi bon laisser la porte ouverte, comme veut l'honorable M. de Carayon-Latour. Ce n'est pas la Monarchie qui passera par cette porte : ce sera la République ou l'Empire, c'est-à-dire l'un des deux gouvernements que déteste M. de Carayon-Latour. Et ce que nous disons pour l'honorable M. de Carayon-Latour, nous le disons également pour les autres membres de l'extrême droite, qui partagent ses illusions.

Faire le Septennat, ce n'est pas barrer la route à la Monarchie, puisque dans ce moment la Monarchie n'aurait aucune chance de passer.

C'est barrer la route à la République et à l'Empire.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 22 janvier 1875.

Tous les groupes parlementaires ont tenu hier des réunions, mais dans lesquelles il n'a été rien dit ni rien fait qui ajoute à ce que l'on savait déjà de leurs dispositions respectives. Chacun de ces groupes, comme je vous l'ai déjà écrit, se maintient sur le terrain où il s'est déjà placé : la gauche et l'extrême gauche ne voulant rien entendre en dehors de la République, le centre gauche tenant à l'impersonnel, le centre droit l'acceptant à moitié, c'est-à-dire admettant la transmission des pouvoirs si l'éventualité se produisait avant 1880, la droite modérée réclamant le septennat purement personnel et enfin l'extrême droite acceptant à peine le septennat personnel.

Et comme aucune de ces solutions ne peut rallier une majorité, il y a tout lieu de croire qu'après avoir beaucoup discuté on se retrouvera à la fin du débat tout aussi peu avancé qu'au commencement. On passera néanmoins à une deuxième délibération; cela est à peu près certain, l'extrême droite et les bonapartistes y étant seuls opposés. On pense qu'en conséquence la première délibération passera, selon l'usage, en considérations générales et que tous les orateurs importants se réserveront pour la deuxième délibération. Tel serait notamment le cas de M. Du faure et de M. Laboulaye qui doivent parler au nom du centre gauche, et de M. Jules Favre qui doit parler au nom de la gauche. On dit aussi que le conseil des ministres, qui s'est réuni ce matin à l'Élysée, aurait décidé de ne pas prendre part à la première délibération et de ne faire qu'à la deuxième s'il y a lieu, une déclaration ministérielle expliquant sa situation et ses vues.

On dément la nouvelle qu'une démarche ait été faite auprès du maréchal par l'extrême droite afin de l'engager à refuser le septennat impersonnel.

En revanche, le bruit est très accrédité qu'avant la fin de la première délibération, et peut-être avant la fin de la séance, un membre de ce groupe de l'Assemblée proposera le retrait des lois constitutionnelles. On ajoute que, si cette motion est rejetée, un autre membre du même groupe proposera de sus-

pendre les délibérations jusqu'à la formation d'un nouveau ministère.

On pense que, sauf incident, la première délibération sera terminée demain et que l'Assemblée pourra aborder lundi la troisième délibération de la loi des cadres. Si, comme on le croit, cette troisième délibération est très courte, la seconde délibération sur le projet Ventavon pourrait s'ouvrir avant la fin de la semaine prochaine.

Tous les députés de la droite habitant Versailles, sont allés assister ce matin à Paris au service funèbre célébré à la chapelle expiatoire. Parmi les notabilités assistant à cette pieuse cérémonie, on a remarqué un ancien ministre de l'Empire, M. Pinard.

La comtesse de Paris est heureusement accouchée d'un fils, ce matin. La mère et l'enfant vont bien. M. le comte de Paris avait déjà un fils né le 6 février 1869, à York House, et qui porte le titre de duc d'Orléans.

On parle, mais vaguement, d'après des lettres de Londres, d'un emprunt de 90 millions qui aurait été contracté par l'impératrice Eugénie et qu'aurait signé le prince impérial.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Il serait puéril de nier ou d'atténuer l'importance du succès que le parti bonapartiste vient d'obtenir dans les Hautes-Pyrénées. Il vaut beaucoup mieux chercher à se rendre compte des causes qui ont fait que M. Cazeaux, après avoir obtenu au premier tour de scrutin 19,000 voix seulement, en a réuni 29,000 au ballottage et l'a emporté de 6,000 voix sur son concurrent.

Au premier tour, la situation se présentait d'une manière fort simple. M. Brauhauban était le candidat de la gauche pure; M. Alicot, était le candidat du centre gauche et du centre droit; M. de Puysegur était le candidat de la droite pure; M. Cazeaux était le candidat du parti bonapartiste. M. Brauhauban a obtenu 13,000 voix environ; M. Alicot, 16,000; M. Cazeaux, 19,000; M. de Puysegur, 1,800; ce qui représentait un total de 50,000 votants environ.

Au second tour de scrutin le nombre des votants a légèrement augmenté : il s'est élevé à 52,000. Supposons, ce qui est un peu vraisemblable, que les 2,000 votants nouveaux soient allés à M. Cazeaux. Cela ne suffit pas pour expliquer le gain de 10,000 voix réalisés par ce candidat dans l'intervalle du premier au second tour de scrutin.

Il faut admettre que M. Cazeaux a vu venir à lui, pour le ballottage, non-seulement les 2,000 votants nouveaux, non-seulement les 1,800 électeurs de M. de Puysegur, mais encore 6,000 à 7,000 voix qui s'étaient portées au premier tour de scrutin sur M. Alicot ou sur M. Brauhauban. Et en effet, M. Alicot n'a eu que 23,000 voix au ballottage, tandis qu'il en aurait eu 29,000, s'il avait réuni toutes les voix obtenues au premier tour par M. Brauhauban et par lui. La différence est donc bien de 6,000 voix.

Ces 6,000 voix, qui ont décidé du sort de

l'élection, en se portant sur M. Cazeaux, ces 6.000 voix venaient-elles de M. Alicot ou de M. Brauhauban? Nous n'hésitons pas à dire qu'elles venaient de M. Alicot. En effet, les républicains proprement dits, qui sont admirablement disciplinés, et qui savent d'ailleurs que le rétablissement de l'Empire serait le signal de mesures extrêmement rigoureuses contre leur parti, les républicains proprement dits n'ont pas dû apporter une seule voix au candidat bonapartiste. Ils ont dû voter avec ensemble, avec unanimité, pour le candidat qui leur était recommandé, au second tour de scrutin, par leurs comités et par leurs journaux, c'est-à-dire pour M. Alicot.

Or, par une fatalité singulière, c'est probablement l'appui du parti républicain qui a fait perdre à M. Alicot, pour le scrutin de ballottage, une partie des voix qu'il avait obtenues au premier tour de scrutin. En province, la séparation entre les partis de droite et les partis de gauche est infiniment plus tranchée qu'à Paris et à Versailles. Dans le monde parlementaire, sous l'empire de la nécessité et grâce à l'habitude de discuter ensemble toutes les questions, certains rapprochements peuvent se faire, à un jour donné. On voit des hommes qui s'étaient combattus longtemps se tendre la main. En province, c'est beaucoup plus difficile. On ne vit pas ensemble, mais en face les uns des autres, se suspectant, se détestant, n'échangeant pas ses idées. Dans de pareilles conditions, la politique de combat est plus facile à pratiquer que la politique de transaction.

Eh bien! la candidature de M. Alicot était évidemment une candidature de transaction. C'était, pour dire le mot, une candidature de conjonction des centres.

Dès le premier tour de scrutin quelques-uns de nos amis, et non pas des moins influents, se souvenant que M. Alicot avait servi le gouvernement de M. Thiers, ont fait peser sur lui la responsabilité de fautes commises par ce gouvernement. A sa candidature ils ont préféré celle de M. Cazeaux.

Le mouvement de défiance contre la candidature de l'honorable M. Alicot a dû s'accroître encore davantage lorsqu'on a vu la gauche tout entière se rallier à cette candidature. Le patronage, non-seulement du *Temps* ou du *XIX^e Siècle*, mais même du *Rappel*, a dû irriter et effrayer un certain nombre de conservateurs. De là évidemment les désertions qui se sont produites dans le camp de M. Alicot. De là ces 6.000 voix passant au deuxième tour à M. Cazeaux, lequel, au premier tour, devait déjà autant de voix peut-être à l'appui d'une partie de nos amis.

On voit par cet exemple combien il est parfois difficile de faire comprendre et accepter par le corps électoral des combinaisons qui, dans le monde parlementaire, peuvent avoir leur raison d'être et leur opportunité. Le monde parlementaire n'est qu'un état-major. Or, pour qu'une évolution réussisse, il ne suffit pas que l'état-major marche, il faut que l'armée consente à suivre.

Gazette de France.

Une grande polémique vient de s'élever entre deux républicains, M. Vacherot et M. Challemel-Lacour.

M. Vacherot avait publié une étude sur la liberté de l'enseignement supérieur, laquelle étude ayant déplu à M. Challemel-Lacour, ce dernier publia un article où on lisait quelques aménités de ce genre:

« Les électeurs de M. Vacherot n'ont ouvert la carrière de la vie politique qu'à un homme d'ailleurs assez impropre à la vie publique, et dont les vacillations incessantes font croire à quelque esprit d'intrigue qui antérieurement n'aurait pu se donner libre carrière, etc. »

M. Challemel-Lacour menaçait ensuite son adversaire du jugement *dédaigneux* des électeurs de Paris.

M. Vacherot, dont les mœurs sont douces et le style tempéré, a répondu par une lettre dont voici la conclusion:

« On me menace du jugement *dédaigneux* des électeurs de Paris. Je connais des hommes plus connus et bien plus méritants que moi qui n'ont pas trouvé grâce devant ses préférences. La démocratie parisienne, que votre parti devrait éclairer et guider, au lieu d'obéir à ceux qui la flattent et la perdent, a préféré à M. de Rémusat M. Barodet, auquel je n'ai à reprocher que d'avoir opposé sa candidature à celle d'un homme que toute démocratie digne de ce nom ne peut oublier. »

M. Challemel-Lacour répond vertement à cette lettre.

Profitant de ce qu'on ne signe jamais dans

la *République française*, même quand on fait de la polémique personnelle, — procédé qui a de bien grands avantages, — il commence par s'adresser à lui-même un compliment bien senti:

« Certes, dit-il, M. Vacherot connaît le caractère de M. Challemel-Lacour égal à son talent. »

Après quoi, il affirme à M. Vacherot qu'il se fait beaucoup trop d'honneur, en se comparant à M. de Rémusat.

En somme, cette autre réponse de M. Challemel-Lacour est très aigre et très violente. Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des... in-dévôts?

Nous admirons ces messieurs de la *République française*, qui parlent de démocratie athénienne, qui convient tout le monde à se rallier à eux, qui se disent si tolérants, si accueillants, si hospitaliers, et qui vous jettent par la fenêtre dès que vous n'êtes pas absolument de leur avis sur tous les points.

M. Challemel-Lacour expulse le plus brutalement du monde du cénacle républicain ce pauvre M. Vacherot, parce qu'il ne pense pas tout à fait comme lui au sujet de l'enseignement supérieur, et il prétend que M. Vacherot a déserté la cause de la démocratie, et la décrie en l'abandonnant.

Hélas, non! M. Vacherot ne déserte pas cette cause déplorable. Il a le malheur de rester dans ce parti où un homme de son caractère et de sa valeur est si déplacé.

Puisse-t-il comprendre un jour combien sont vaines ou funestes les doctrines qu'il s'entête à défendre et voir enfin ce qu'il faut penser de la tolérance, de la modération, de la fraternité des chefs de son parti.

Patrie.

Au moment où les élections des Hautes-Pyrénées viennent de montrer à quels excès peut arriver l'animosité des partis, il est bon de remettre en mémoire les faits qui attestent le degré de démoralisation électorale qui distingue le parti républicain.

Les organes radicaux prennent soin, d'ailleurs, de ne pas nous le laisser oublier. M. Goblet, député de la Somme, nous en donnait, il y a peu de jours, un échantillon nouveau lorsqu'il se déclarait prêt à mettre « hors la loi » les impérialistes, dont la force grandit visiblement et trouble les espérances républicaines. Le lendemain de l'élection de M. Cazeaux, la feuille de M. Gambetta ne trouvait rien de mieux que de revenir au décret ridicule et odieux par lequel des citoyens sans droit et sans mandat s'étaient avisés de proclamer non-éligibles tous les anciens fonctionnaires et candidats officiels de l'Empire.

C'est la formule « hors la loi » appliquée aux opérations électorales. Grâce à ce procédé aussi simple qu'ingénieux, les républicains, les citoyens qui prétendent vouloir la liberté et l'égalité, auraient institué à leur profit le succès *garanti*, puisqu'ils auraient écarté d'avance les seuls adversaires à redouter.

Voici ce que disait à ce propos, la *République française* de lundi matin:

Entre le décret de Bordeaux déclarant exclus de l'éligibilité tous les individus qui avaient accepté sous l'Empire, les fonctions de ministre, de sénateur, conseiller d'Etat et de préfet, et enfin tous ceux qui depuis 1854 jusqu'à 1870, avaient été candidats officiels, et par conséquent imposés au pays par la pression administrative; entre CE DÉCRET SALUTAIRE, APPLAUDI DE TOUS LES HONNÊTES GENS, et les actes des politiques qui ont installé au pouvoir, les Magne et les Fourtou, il existe une dissemblance qui rend toute polémique parfaitement oiseuse et ridicule.

Il faut être doué d'un aimable cynisme pour qualifier de « décret salutaire » cette insulte faite par des citoyens sans mandat, sans pouvoir légal, à la liberté du suffrage universel et à l'égalité de tous les Français devant le scrutin. Mais il faut aussi se sentir perdu et n'avoir plus qu'à brûler ses vaisseaux pour rééditer aujourd'hui un pareil acte, en le qualifiant de « décret salutaire. »

Ce décret fut fêtré par l'opinion publique dès qu'il fut connu.

M. Turquet se plaint amèrement, dans une lettre adressée à l'*Opinion nationale*, de ce que M. le général Ducrot, qui a, paraît-il, eu sous ses ordres, comme soldat, l'honorable député de l'Aisne, n'ait pas cru devoir le recommander chaudement au commandant du deuxième corps. « Ne voulant pas, a dit M. le général Ducrot, prendre la responsabilité d'in-

troduire dans l'armée territoriale un officier dont les opinions politiques lui paraissent dangereuses ». Nous comprenons le mécontentement de M. Turquet, mais nous approuvons pleinement M. le général Ducrot.

On ne peut faire deux choses à la fois, surtout deux choses aussi incompatibles que le métier de soldat, métier qui exige avant tout une obéissance et une discipline sévère, et le métier de député républicain, dont la condition essentielle est de faire de l'opposition toujours et quand même.

Nous ne doutons pas que M. Turquet ne possède des aptitudes militaires excessivement remarquables, mais nous croyons qu'un bataillon commandé par un modeste officier, se tenant en dehors des luttes politiques et absolument désintéressé dans la question des portefeuilles ministériels, sera mieux commandé par ce modèle de discipline militaire que par le trop brillant M. Turquet.

ESPAGNE

On écrit de Madrid, le 15 janvier, au *Journal des Débats*:

« Ma crainte, en vous rendant compte de l'entrée du roi à Madrid, est de tomber dans les boursoufflures que je lis depuis quelques jours dans les feuilles de la situation, sans en excepter la *Epoca* elle-même; car, vous le savez, les émotions vraies se gagnent, elles *empoignent*, comme disent les artistes, et l'accueil fait par Madrid au jeune roi a été réellement enthousiaste, bien qu'il puisse se décrire. Je suis obligé d'en convenir: j'ai enfin, et après des années, pu voir cette ville véritablement émue. Hier encore au matin, malgré les préparatifs considérables de la fête, je ne pensais pas qu'il fût possible de remuer cette étrange population, curieuse sans doute comme pas une autre, et toujours prête à monter sur les toits et à s'étouffer dans les rues rien que pour voir passer le chien d'Alcibiade, mais impassible, froide, glaciale à faire tomber le goût du triomphe chez les amateurs les plus endurcis. Décidément, il faut se rendre à l'évidence: l'entrée a réussi, et la claque, s'il y en a eu, a été parfaitement inutile. J'étais bien placé pour juger de l'effet: d'une fenêtre d'entresol de la maison située à côté du ministère de la guerre, ma vue plongeait sur toute la rue d'Alcala et n'était arrêtée que par le gigantesque arc de triomphe élevé au niveau de la rue de Séville. Aussitôt que le jeune roi est apparu, toute cette foule s'est soulevée comme une vague immense: en bas, en haut, on ne voyait que mouchoirs agités, que fleurs et papiers tombant des fenêtres comme une pluie; l'air en était obscurci; des colombes s'en allaient par douzaines dans toutes les directions; toutes les bouches criaient, tous les bras se démenaient, et se mouvement se propageait sur la route suivie par le prince, comme le feu sur une traînée de poudre, jusqu'à l'arc de triomphe. Ce tout jeune homme, vêtu de la façon la plus simple, qui contrastait avec la magnificence de son état major, se fondait en salutations et en sourires pour répondre à ces ovations chaleureuses. Sa figure rayonnait de bonheur et semblait dire sans déguisement à tous et à chacun: « Oui, je suis très content de votre bon accueil, et je voudrais bien vous « rendre à tous ce que vous me donnez. » Peut-être se rappelait-il à ce moment-là le départ de Saint-Sébastien, où, plus jeune de six ans, il saluait aussi, mais des foules impassibles, où des hommes tenaient à grand honneur de garder leur chapeau sur la tête. Dure leçon, mais salutaire, que les princes ne peuvent guère comprendre qu'à l'école du malheur: C'est que ces mêmes populations si bienveillantes, à un moment donné et pour des motifs presque toujours fondés, deviendront impitoyables.

« Je ne vous parlerai pas des magnificences de la fête, vous les trouverez partout et probablement en un style dont la sublimité m'est interdite; mais laissez-moi suivre le prince jusque dans son vieux palais, ce palais pour lui si plein de souvenirs. La garde intérieure est faite par de jeunes cadets de toutes armes, des élèves d'état major, du génie, de l'artillerie, de la cavalerie et de la ligne, parmi lesquels à chaque pas le jeune roi reconnaît des camarades qui ont été les compagnons de jeu de son enfance; il monte ce grand escalier qu'il a tant de fois descendu pour aller à ses plaisirs, et que depuis six ans passés il n'a entrevu qu'à travers les nuages de la rêverie. Une émotion invincible s'empare de son cœur, ses jambes vacillent, ses yeux se remplissent de larmes; tout le monde s'aperçoit de cet attendrissement. Mais cet enfant est vraiment un homme, il domine bientôt sa sensibilité, et d'un pas ferme il passe devant la salle des gardes pour entrer dans les grands appartements. Là, une autre émotion l'attendait, encore plus forte que la précédente. Le capitaine-général Novales, le blessé d'Alcolea, le dernier défenseur du trône de sa mère, son propre ex-gouverneur, était dans les premiers salons. Ils se voient, ils se regardent un moment, puis tout à coup l'étiquette tombe, les bras s'ouvrent, ils se précipitent l'un vers l'autre, ils s'étreignent en fondant tous deux en sanglots. L'effet produit par cette entrevue sur l'assistance a été touchant. « Pauvre enfant! » murmuraient

bas ces vieilles moustaches grises. Ce n'était plus le roi pour eux, la majesté disparaissait, effacée par quelque chose de plus noble et de plus grand encore: la révélation d'un bon cœur.

« Le soir, les illuminations ont été magnifiques, quoique pas autant qu'on l'aurait voulu, car toutes les demandes faites à la fabrique de gaz n'ont pu être satisfaites. Quoique la Compagnie ait triplé le nombre de ses ouvriers en empruntant à l'entreprise des Marchés tous les siens. On pouvait à peine circuler dans les principales rues; les quelques voitures qui se hasardaient dans la foule étaient aussitôt accueillies par les cris les plus sauvages, les sifflets, les *fueras*. Les habitants de Madrid sont passionnés par ces sortes de spectacles, mais il ne faut pas oublier que les chemins de fer nous avaient apporté près de 60,000 visiteurs, et que ce surcroît de population s'est fait extrêmement sentir pendant toute la fête. Tout à coup une voiture cherche à se faire jour dans cette cohue; elle était suivie de beaucoup d'autres; on commence à se fâcher et à hurler; mais une jeune figure apparaît, saluant la foule; aussitôt les vivats remplacent les cris du fureur; c'était le roi qui, sans escorte, voulait, lui aussi, prendre sa part des plaisirs de son peuple, et les acclamations, comme celles du matin, reprennent de plus belle. La mer Rouge ne fut pas plus obéissante à se séparer sous la baguette de Moïse pour le passage des Hébreux, que cette mer d'hommes tumultueuse à s'ouvrir sous le képi magique du jeune prince. Il fallait entendre, après le passage, les propos populaires; j'en ai recueilli une jolie collection, mais ils n'ont guère de sel que pour des oreilles espagnoles.

Chronique locale et méridionale.

On lit dans le *Journal officiel*:

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les préfets:

Monsieur le Préfet,

Je suis informé que, dans un certain nombre de localités, la maison d'école se trouve trop souvent rapprochée d'établissements tels que cafés, cabarets, auberges, etc., il en résulte des inconvénients sérieux au point de vue moral et au point de vue scolaire. Les élèves qui fréquentent l'école n'y trouvent pas la tranquillité nécessaire aux études.

A différentes reprises mes prédécesseurs ont appelé sur ce point l'attention de l'administration préfectorale; mais leurs instructions paraissant tombées dans l'oubli, je tiens à les rappeler sous vos yeux.

« Dans quelques villes, dit la circulaire du 24 décembre 1850, on ne fait nulle attention au voisinage des écoles, et on expose ainsi les enfants à recevoir des impressions soit morales, soit physiques, aussi contraires à leurs mœurs qu'à leur santé. Aucun de ces détails n'est à dédaigner pour tout homme qui connaît et qui aime l'enfance. »

« La maison d'école doit être isolée de toute habitation bruyante ou malsaine. » (Circulaire du 30 juillet 1858.)

Je recommande de nouveau, monsieur le préfet, cette question à votre sollicitude. Il importe au plus haut point que les écoles soient protégées autant que possible contre tout voisinage gênant, insalubre ou dangereux, cafés, auberges, marchés, abattoirs, etc.; en un mot, contre tout ce qui peut nuire à la santé, à la moralité et aux études des élèves.

Vous avez le devoir, lorsqu'une commune veut créer une école ou déplacer un établissement déjà existant, de faire examiner et de rechercher vous-même si le local proposé convient à sa destination. Le décret du 7 octobre 1850 (art. 7 à 11), vous indique la marche à suivre en pareil cas et vous fournit les moyens d'assurer les conditions d'hygiène et de moralité nécessaires à tout établissement destiné à l'enfance. Je ne puis que vous engager à vous reporter à ses prescriptions.

Lorsque les demandes d'autorisation d'ouverture de cabarets vous sont soumises, je vous prie de veiller tout spécialement à ce que le nouvel établissement ne puisse s'ouvrir auprès de l'école. Il serait même convenable que l'autorisation accordée précédemment fût retirée si des plaintes motivées et sérieuses vous étaient adressées.

Vous voudrez bien, M. le préfet, m'accuser réception de cette circulaire et prendre des mesures pour en assurer l'exécution.

Recevez, M. le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.

A. DE CUMONT.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES.

Séance du 11 janvier 1875.
Extrait du procès-verbal.

Présidence de M. D'ORSAY, directeur trimestriel.

Les sociétés savantes d'Apt et de Cambrai envoient leurs publications.

M. Malinowski dépose un ouvrage de M. de Bélenet, juge à Vesoul, sur un nouvel engrais minéral bitumineux.

M. Calmeille, docteur-médecin à Gourdon, envoie quelques ossements fossiles recueillis dans cette localité.

M. Valette dépose divers échantillons de minéraux.

M. Baudel donne lecture de son travail sur la création de l'Université de Cahors. Il fait connaître la bulle du 7 juin 1331, par laquelle le Pape Jean XXII fonda cet établissement ; il donne ensuite l'analyse des diverses bulles postérieures qui virent en compléter l'organisation.

M. Malinowski informe qu'on a tué dernièrement une loutre mâle, sur les bords du Lot, aux environs de Cahors, et il dépose pour le musée de la Société le squelette de cet animal. Il donne quelques détails sur les caractères anatomiques de ce mammifère aquatique, sur ses mœurs et sur le parti qu'on pourrait tirer de sa fourrure et de sa chair.

Le secrétaire,
POUZERGUES.

Procès-verbal a été dressé contre six bouchers qui, malgré les avertissements réitérés, avaient négligé de diviser les catégories de viande et d'indiquer les catégories auxquelles les morceaux appartiennent.

Le département de l'agriculture et du commerce s'occupe en ce moment des mesures à prendre pour diminuer les difficultés que les cultivateurs éprouvent pour s'approvisionner des sels que l'Etat fait délivrer à prix réduits pour l'engrais des terres et l'amélioration des bestiaux.

Un arrêté ministériel du 26 décembre 1874 fixe ainsi qu'il suit l'examen du baccalauréat ès-lettres, en ce qui concerne l'épreuve orale des langues vivantes :

Article 1^{er}. — L'examen du baccalauréat ès-lettres, en ce qui concerne l'épreuve orale des langues vivantes, consiste dans l'exercice suivant :

- Questions sur la grammaire ;
- Explication d'un texte ;
- Exercice de conversation ;

Les candidats qui répondront sur l'allemand devront lire l'écriture cursive.

Art. 2. — L'explication des textes portera sur les auteurs ci-après :

- Allemand. — *Lessing*. — Le Laocoon. Lettres sur la littérature ancienne et moderne ; Correspondance entre Goethe et Schiller.
- Goethe*. — Hermann et Dorothee.
- Schiller*. — Guillaume Tell ; Guerre de trente ans.
- Anglais. — *Pope*. — Essai sur la critique. *Shakespeare*. — Macbeth.
- Milton*. — Le paradis perdu (1^{er} et 2^e chants).
- Espagnol. — *Cervantès*. — Don Quichotte.
- Antonio de Solis*. — Conquista de Mejico.
- Caldéron*. — El Majico prodigioso ; Hortado de Mendoza ; Guerra de Grenade.
- Italien. — *Dante*. — Inferno (1^{er} chant.)
- Le Tasse*. — La Gerusalemme liberata.
- Machiavel*. — Discours sur la première Décade de Tite-Live.
- Manzoni*. — Les fiancés.

Art. 3. — En s'inscrivant pour la deuxième partie de l'examen du baccalauréat ès-lettres, le candidat devra déclarer sur laquelle des quatre langues ci-dessus désignées il désire être interrogé.

Art. 4. — Les dispositions du présent règlement sont applicables aux épreuves orales du baccalauréat ès-sciences.

La commission relative aux caisses d'épargne et de prévoyance a entendu le Ministre de l'intérieur et celui des finances. La question sur laquelle on s'est expliqué a pour but d'autoriser les percepteurs et les receveurs des postes à accepter des dépôts d'argent des particuliers, dépôts qui ne devraient pas s'élever à plus de 2,000 francs avec les intérêts.

Moyen certain pour se débarrasser des rats et des souris : Faire dissoudre un kilogramme

d'alun dans quatre litres d'eau bouillante et appliquer cette solution aussi chaude que possible dans tous joints et crevasses des plancher et des murs. Lorsqu'on peint à la chaux une cave ou cellier, il suffit de mettre une certaine quantité d'eau d'alun ; les insectes fuient également cette peinture à l'huile qui a été lavée avec une solution froide d'alun.

CONSTRUCTION D'UN PONT SUSPENDU
Sur le Lot, à Douelle

Avis.

Il sera procédé, le mardi 16 février prochain, à deux heures du soir, en l'hôtel de la Préfecture, à Cahors, à l'adjudication des travaux de construction d'un pont suspendu sur le Lot, à Douelle, au passage du chemin vicinal d'intérêt commun n° 34, par voie de concession de péage.

Indépendamment de la durée de péage concédée, l'adjudicataire recevra une subvention de 30,000 fr. dont 20,000 fr. payés par l'Etat et 10,000 fr. par la commune de Douelle.

Le public pourra prendre connaissance du projet à la Préfecture (1^{re} division), tous les jours non fériés de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du dimanche, 24 janvier 1875.

Catherine Howard. — Drame en 7 actes par Dumas.

La chanson des gestes. — Chansonnette par M. Tony Laurent.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 23 janvier 1875.

Naissances.

Garrouste, Henri, rue de la Gare. — Constant, Marie-Louise, rue Fénelon. — Costes, Pierre, rue St-Pierre.

Mariages.

Canillac, Jean et Delmas, Marie. — Basset, Adrien et Planacassagne, Marie-Eugénie-Christine-Honorine. — Cros, Jean et Cavaillès, Marie. — Bercegol, Louis et Gayet Anna. — Darasse, Jean et Barri Julienne.

Décès.

Grelot, Ernest, 5 ans, Boulevard Nord. — Bombezy, Véronique, religieuse, 65 ans, Boulevard Nord. — Serriys, Jean-Marie, 3 ans, rue Nationale. — Lentillac, Adèle, 22 ans, rue du Château. — Pelras, Louis, charcutier, 74 ans, rue Darnis. — Chambard, Jean-Joseph, employé des ponts-et-chaussées, 77 ans, rue Ste-Claire. — Fourastier, Marie, 85 ans, Coin de Lastié.

CALENDRIER DU LOT. — Janvier.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
24	Diman. Septuagésime	
25	Lundi. Conv. de s. P.	Montcuq, Loubressac.
26	Mardi. s. Polycarpe.	St-Paul-Labouffie, St-Projet, Anglars.
27	Mercur. s. Jean-Christ.	Cazals, Puyhrun.
28	Jeudi. s. Cyrille, év.	Junies (les), Soturac.
29	Vend. s. François St.	St-Pantaléon, Varaire, Gourdon
30	Samedi se. Martine.	

N. L. le 7, à 5 h. 17 du soir.
 P. Q. le 14, à 9 h. 31 du soir.
 P. L. le 21, à 5 h. 50 du matin.
 D. Q. le 29, à 0 h. 43 du soir.

Périgée, le 16. — Apogée, le 1 et 29.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Faits Divers

Malgré le proverbe qui prétend que le sucre ne fait de mal qu'à la bourse, il est bon de se défier des sucreries, même des meilleures.

Il est bien entendu que nous mettons de côté toutes les sucreries avariées, celles où la fécule, le plâtre, la craie, le jaune d'ocre, les couleurs toxiques (de plomb, de mercure, de coivre, d'arsenic, d'aniline) entrent en proportion notable et causent des accidents spéciaux. Nous écartons aussi les chocolats falsifiés avec tout l'art de l'industrie moderne, et nous ne parlons que des sucreries de bonne qualité, aussi pures et par conséquent aussi inoffensives qu'on peut le souhaiter.

Même dans ces conditions favorables, le su-

cre a de nombreux inconvénients, qui tiennent moins à sa nature même qu'à la propriété qu'il possède de se transformer très facilement dans le corps en acide oxalique, et de devenir ainsi une cause de maladies sérieuses.

Ainsi, l'on répète sans cesse, et souvent sans trop y croire, que le sucre gâte les dents. Rien n'est plus exact. L'acide oxalique provenant de sa décomposition attaque l'émail des dents, met l'ivoire à nu, et donne le premier coup de pioche de ces fonilles désastreuses qu'on appelle des caries dentaires.

L'estomac souffre également de l'abus du sucre : le goût pâteux que laissent dans la bouche les bonbons devrait pourtant servir d'avertissement.

La sensation de chaleur brûlante à l'estomac, la soif, les mauvaises digestions, les douleurs connues sous le nom d'aigreurs, de renvois acides, d'acidités gastriques, sont autant de témoignages de la fâcheuse influence du sucre.

Les grandes personnes ressentent ces accidents comme les enfants, quand l'âge ne leur a pas donné la raison, qu'apportent ordinairement l'expérience et les années. Les vrais gourmets sont plus sages, et ils ne gâtent point, par l'abus des desserts sucrés, un repas succulent où la santé n'a pas eu trop à souffrir de la gourmandise.

Enfin, l'effet du sucre se fait encore sentir plus loin ; et beaucoup d'hygiénistes attribuent à l'abus des sucreries la gravelle oxalique, si commune chez les enfants. C'est s'y prendre un peu tôt ; et si l'on commence dès le jeune âge à s'accumuler des pierres dans la vessie, qu'est-ce donc que l'on se réservera pour la vieillesse ?

A tous ces titres, il faut savoir user des sucreries avec réserve.

Dr Hector GEORGE.

Dernières nouvelles

Versailles, 22 janvier, 5 h. 1/2.

M. de Meaux parle dans le même sens que M. Mercier de Jacomb.

M. Lucien Brun, qui est considéré comme l'ami le plus direct de M. le comte de Chambord, renouvelle avec beaucoup d'éloquence et de vigueur les déclarations de M. de Carayon-Latour. Il repousse absolument toutes les lois constitutionnelles comme ajournant la monarchie.

A la fin de son discours, M. Lucien Brun dit que le roi est la représentation de l'honneur et du désintéressement. Le roi est prêt. Le prince royal est prêt, digne de tous les respects. Nous avons aussi une admirable famille royale, la plus admirable du monde. Pourquoi donc retarder la monarchie ?...

Ces paroles sont écoutées au milieu d'un silence profond, et applaudies ensuite par toute l'extrême droite et la droite.

On ne s'attendait pas à entendre M. le duc de Broglie, mais M. de Broglie monte, à quatre heures à la tribune.

Il commence par déclarer qu'il passera à une deuxième lecture des lois constitutionnelles. Il fait ensuite l'historique de la loi du 20 novembre, qui a créé un pouvoir de sept ans en faveur du maréchal Mac-Mahon. Il est d'avis que lorsque ces sept ans ont été votés, on s'est engagé à ne pas laisser le maréchal désarmé et complètement dépourvu d'institutions régulières.

M. le duc de Broglie ne fait pas un discours. Il remet la discussion à la deuxième lecture, et espère qu'on trouvera un terrain de concorde et d'union.

M. Du Temple montant à la tribune ; toute la droite et l'extrême droite demandent la clôture, tant leur paraît dangereux le pauvre homme. La gauche veut que M. Du Temple puisse parler ; elle a bien raison. M. Raoul Duval demande aussi que M. Du Temple soit entendu et il attaque violemment M. le duc de Broglie.

La clôture n'étant pas prononcée, M. Du Temple se livre à des intempérances de langage inouïes qui excitent les plus vives protestations parmi tous les monarchistes.

Il injurie M. le duc de Broglie, le maréchal Mac-Mahon et M. le duc Decazes, qu'il accuse d'avoir menti.

Cet énergumène est rappelé à l'ordre. Il accuse alors la loyauté du Maréchal et de ceux qui ont voté la loi du 20 décembre. Le président, M. le duc d'Audiffret, menace M. Dutemple d'un nouveau rappel à l'ordre.

Presque aussitôt nouvelles insultes de l'orateur. Devant les rires des uns, l'indignation des autres, il descend de la tribune.

M. Bérenger succède à M. Du Temple, et il parle du parti auquel ce député appartient. M. de Larocheffoucauld et ses amis désavouent immédiatement M. Du Temple.

M. Bérenger, membre du centre gauche, reproche à l'extrême droite de tendre la main au parti radical pour refuser d'organiser les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, après avoir proclamé elle-même le Maréchal en votant la loi du 20 novembre. Lui et ses amis passeront à la deuxième lecture du projet Ventavon, quoiqu'il soit inacceptable au fond tel qu'il est présenté. Il espère que, dans le cours de la seconde lecture, une solution pourra être trouvée pour abriter le pays.

M. de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, déclare pouvoir parler au nom du gouvernement, attendu que le Maréchal a demandé au ministère de rester quelque temps encore. Il prie, en conséquence, l'Assemblée de passer à la seconde lecture, et il lit le texte de la loi du 20 novembre, qui constitue un engagement solennel pour tous ceux qui l'ont voté. Cette loi annonce et promet les lois constitutionnelles.

M. Jules Favre paraît à la tribune.

M. Jules Favre se montre très dur pour l'extrême droite, à laquelle il reproche d'avoir voté le septennat avec la condition secrète de le détruire pour faire rentrer le Roi. Il lui demande si elle a bien réfléchi à un tel procédé, et si cela répond aux devoirs de la conscience.

Quittant ce terrain, l'orateur reproche aux partis de se disputer les lambeaux de la France.

— Eh vous ! lui crie-t-on, qu'avez-vous fait le 4 septembre ?

D'après M. Jules Favre, l'Assemblée a pris l'engagement de créer un gouvernement, et il soutient que nul n'a le droit de se soustraire à cette obligation.

Il explique à sa manière le 4 septembre, et il soutient que l'Empire était tombé à Sedan quand le corps législatif a été envahi à Paris.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Paris, 23 janvier, 2 h. soir.

Hier, la séance s'est terminée seulement à sept heures et demie.

Le discours de M. Jules Favre a dépassé toutes les violences connues, par ses insultes à l'histoire monarchique de France.

Après une réponse indignée de M. Bocher, rappelant les séditions et les crimes sous la République en 1792, 1848, 1870, l'Assemblée décide de passer à une deuxième lecture par 558 voix contre 145.

Sur la proposition de M. de Lesturgie, l'Assemblée décide que l'enquête sur le 4 septembre sera mise à l'ordre du jour après les lois constitutionnelles.

MM. Gambetta et Ferry proposent que la loi sur le Sénat soit ajournée après la deuxième lecture du projet de loi Ventavon. L'Assemblée repousse cette proposition, et la loi sur le Sénat est maintenue en tête de l'ordre du jour.

L'Assemblée s'ajourne à lundi.

Bourse de Paris

Paris, 23 janvier 1875.

Rente 3 p. %	62,40
— 4 1/2 p. %	92,25
— 5 p. %	100,35

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, de puis le 15 février 1873.

Le 102^e fascicule, TEN à THE, est en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 112^e livraison (23 Janvier 1875). — TEXTE : Deux mères, par M^{me} Colomb. — Les Pygmées, par Louis Rousselet. — Comment se font les statues, causerie de l'oncle Anselme. — Le jeune chef de famille, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. — Le Nouvel Opéra, lettre de Jonquet à sa cousine.

11 dessins par Adrien Marie, J. Féral, Émile Bayard, Benoist et Théron.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesses, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castel-

stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

Mme la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie de foie* d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

Mlle Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revaléschiere.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans, d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 62,845.

M. A. Spadéro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revaléschiere*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou

boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revaléschiere chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 57g tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

AVIS

M. PRAYSSAC, notaire à DURAVEL (Lot), désire trouver un successeur. Toutes les facilités seront accordées.

Pour les extraits et articles non signés. Le propriétaire-gérant, A. Laytou

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

A LOUER

UN CAFÉ

A LIBOS (Tarn-et-Garonne).

Bonne position — S'adresser à BIOTTE, de Libos.

LE VIN DE ROUSSY

Au JUS de VIANDE CONCENTRÉ

d'un goût fort agréable, est le meilleur des fortifiants et des reconstituants. Remplace avantageusement la viande crue, les ferrugineux, le quinquina, etc. Il s'adresse à tous les âges, à la première enfance comme à l'extrême vieillesse, aux personnes qui ont de la peine à bien mâcher les aliments. — Prix: 4 fr. la bouteille. — DÉPOT CENTRAL à la Pharmacie rue Hoche, 9, à Versailles. — Dépôt à Paris (vente en gros), Marchand, 220, rue St-Martin. — Se vend dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

POUR L'ANNÉE 1875

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES



EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

CAHORS

IMP. A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE



FLEURS ARTIFICIELLES.



Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur. Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitiennes; Feux d'artifice.

ÉTRENNES UTILES ET AGRÉABLES DE 1875
MACHINES A COUDRE de tous systèmes au pied et à la main, 100 francs.

LA NEC PLUS ULTRA

Comptant escompte 10 0/0. Prix 100 francs.

NOUVELLE MACHINE DE FAMILLE pour Tailleurs et Couturières, Brevetée s. g. d. g. — *Piqûre indécouvable.*

Seule Maison LARRIVE, mercier à Cahors.

La Petite Silencieuse

Prix 50 francs.

Machine marchant à la main, 50 francs.

Machine marchant au pied sur table guéridon, 75 francs.

Coupe-Boutonniers, Breveté s. g. d. g., 2 francs.

LIBRAIRIE, ARTICLES DE BUREAUX.

Registres, Agendas de poche et de cabinet, Cassettes mathématiques, Imprimeuses, Boîtes couleurs, Boîtes aquarelle, Calendriers à effeuiller, Sténographes, Buvards, Echéanciers, Carnets.

CALVET,

Rue de la Liberté CAHORS.

ÉTRENNES 1875

Lustres, Suspensions de salle à manger, Lampes, Candélabres, Flambeaux, Fournitures pour lampes, Articles d'illuminations, Articles de fantaisie, Albums, Vues photographiques, Chromo-peintures, Emblèmes.

VÉRITABLE

LIQUEUR BÉNÉDICTINE

de l'Abbaye de Fécamp (France)

AVIS

La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.

Afin de mettre les consommateurs, soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.

Toujours exiger l'étiquette du bas portant la signature du Directeur-Général: A. LEGRAND Aîné.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure. — France.)

Dépôts à Cahors: chez M. Lutz, confiseur; M. Guiraud, confiseur.

MASTIC DULAC

Pour Greffer à Froid

à l'usage de l'Arboriculteur et du Pépiniériste

GRANDE ÉCONOMIE, RÉUSSITE ASSURÉE DES GREFFES.

Propriétés du Mastic :

Ne coule pas au soleil, conserve de la souplesse en se raffermissant à l'air libre, ne forme jamais croûte dans la boîte, ce qui permet de l'utiliser intégralement tout.

Il est vendu avec toutes ces garanties.

DÉPÔT GÉNÉRAL: Pharmacie LACOMBE, à Cahors.

VENTE GROS ET DÉTAIL.

PRIX DE LA BOÎTE POUR GREFFER 50 SUJETS: 0 fr. 60 c.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-voyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge de l'arpentage des propriétés; des expertises et des partages de famille; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise; il est visible tous les jours.

VICHY

Adminon: Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les aigreurs et digestions difficiles. SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy. SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du CONTROLE DE L'ÉTAT

Cahors, chez Mj Dulac, pharmacien.

Pharmacie DETHAN Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princip. Pharmacies de France et de l'Etranger.

MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE

PASTILLES DETHAN au Chlorate de potasse Spécifique contre les Maux de Gorge, les Maladies de la Voix, les Angines, les Ulcérations et les Inflammations de la Bouche, recommandé aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

FABRIQUE

DE

CHEMISES, FAUX-COLS, GILETS DE FLANELLE

Spécialité d'Articles pour Homme

J. JOLIVET

CHEMISIER, rue des Chaines, 15, à PÉRIGUEUX.

MALADIES de la VESSIE

Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2^e et 4^e CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE

guérés par les SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1^{er} 50 la boîte. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin.



Grand Établissement de Photographie

A CAHORS, 10, RUE DE LA MAIRIE, MAISON DE LA PHARMACIE VINEL

Médaille de bronze

G. KOLB

Médaille d'argent

PHOTOGRAPHIES

en tous genres et de toutes grandeurs.

ci-devant à Strasbourg, rue des Hellebardes

PORTRAITS

après décès.

SPÉCIALITÉ

pour

ON POSE PAR TOUS LES TEMPS

AGRANDISSEMENT,

REPRODUCTION,

Grecques et Mosaïques

Les ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir

Vues et Monuments.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, forme 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU: La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit: à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse